



Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : Centre Hospitalier de Meaux 6/8 rue St-Fiacre 77100 Meaux

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil - Tél : 01 34 06 61 20 - e-mail :

Francois.Aubart@wanadoo.fr

Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Ds. F. Fraisse (SNMRHP), B. Mangola (SUH)

AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes
Hospitaliers de France)

Président : P. Pelloux

Fax : 01 60 10 72 62

e-mail : patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr

CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes
hospitaliers et hospitalo-universitaires)

Président : M. Debout

Tel : 04 77 12 05 23

e-mail : patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr

FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de
Praticiens Biologistes Hospitaliers)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 42 16 26 52

e-mail : jean-gerard.gobert@psl.ap-hop-paris.fr

SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : Th. Dufour

Tel : 02 38 51 47 24

e-mail : thierry.dufour@chr-orleans.fr

SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)

Président : J.L. Bourdain

Tel : 01 34 97 40 68

e-mail : j-l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr

SNBHP

(Syndicat National des Biologistes
des Hôpitaux Privés)

Président : R. Caillet

Tel : 01 48 71 06 74

SNACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens
CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : snacc@aol.com

SNGC

(Syndicat National de Gérontologie
Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : jmvetel@ch-lemans.fr

SNMRHP

(Syndicat National des Médecins
Réanimateurs des Hôpitaux Publics)

Président : PE. Bollaert

Tel : 03 83 85 14 94

e-mail : pe.bollaert@chu-nancy.fr

SNPHU

(Syndicat National des Pharmaciens
Hospitaliers et Praticiens
Hospitaliers Universitaires)

Président : G. Aulagner

Tel : 04 72 35 73 07

e-mail : gilles.aulagner@chu-lyon.fr

SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : F. Blanchon

Tel : 01 64 25 28 50

Groupe III - Statut des PH 2eme réunion - 6 Octobre 2003

1 - Santé Publique, Service Public (SP), Intérêt Général

Danielle Toupillier (DT) cadre le déroulement de la réunion

Jean Garric INPH : SP= Egalité, permanence, continuité des soins

Santé publique l'Hôpital a une mission sociale/réseaux/sécurité sanitaire

Intérêt général l'Hôpital doit pouvoir mettre en œuvre les soins de haute technicité, les soins coûteux et les soins complémentaires. L'hôpital ne doit pas se réduire à ce que le secteur libéral ne veut pas faire.

Christophe Prudhomme (CP) CGT : Le service public doit bénéficier d'un accès facilité quelle que soit la localisation géographique et le statut social. Il doit être présent partout : ex. L'Hôpital de Cosnes sur Loire qui après avoir perdu son service de chirurgie est en passe de perdre ses urgences et son SMUR ; il ne le fait pas.

Patrick Pelloux (PP) CMH: SP=Egalité d'accès au soins. Fraternité/Solidarité.

Liberté du choix. Globalité de la prise en charge du malade. Le Service public est un élément essentiel de la structure sociale du pays en font partie, l'Hôpital Public, la Police, les Pompiers, la Gendarmerie. L'Intérêt général c'est l'intérêt des professionnels et l'intérêt des malades. Pour la Santé Publique l'hôpital appartient aux malades. Les nouvelles formes de gestion, les schémas régionaux, les contrats d'objectifs et de moyens doivent concourir à la satisfaction des besoins de la population L'acceuil et le traitement des urgences H24/J365 sont à préserver dans le Public et le Privé.

Gilbert Eschman CHG : les notions importantes sont le maillage sanitaire du territoire la prise en charge de la pathologie programmée et non programmée. Attention à ce que l'Hôpital public ne soit pas ramené au non programmé avec un Secteur libéral programmé et à but lucratif + Prévention Dépistage Veille sanitaire.

Emmanuelle Quillet (EQ) FHF Au regard du statut des PH le Service Public va au-delà du Secteur Public. Lorsque la collectivité décide des financements avec obligation de service public il peut y figurer d'autres organismes que le Secteur Public.

Dir.de CHU L'HP a un rôle dans la structuration et l'organisation des soins[Filières, transferts de compétences.

Dir. SNCH Maillage du secteur public. Coexistence programmé-non programmé. Partenariat mais concurrence. Régulation. Préservation de la totalité qualitative des services de soins.

Michel Lagier (ML) FO : il faut gommer les frontières et tout mettre dans l'Intérêt Général. La frontière se situe sur le plan de la rentabilité ; Générale de Santé = dividendes aux actionnaires ; Logique T2A = produire du point ISA. Nous défendons l'égalité de l'accès aux soins et le maillage de proximité. Nous sommes inquiets par le développement des Groupements de Coopération Sanitaire qui pourraient devenir privés et employeurs.

Marc Oberlis SP = continuité, égalité sociale et géographique ; L'autorité Publique peut et doit modifier l'organisation du Service public pour s'adapter aux besoins. Effets de la construction européenne [Evolution, régularité, prix, qualité. Intérêt général [vision utilitariste : l'intérêt commun est la somme des intérêts



Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : Centre Hospitalier de Meaux 6/8 rue St-Fiacre 77100 Meaux

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil - Tél : 01 34 06 61 20 - e-mail :

Francois.Aubart@wanadoo.fr

Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Ds. F. Fraisse (SNMRHP), B. Mangola (SUH)

AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes
Hospitaliers de France)

Président : P. Pelloux

Fax : 01 60 10 72 62

e-mail : patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr

CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes
hospitaliers et hospitalo-universitaires)

Président : M. Debout

Tel : 04 77 12 05 23

e-mail : patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr

FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de
Praticiens Biologistes Hospitaliers)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 42 16 26 52

e-mail : jean-gerard.gobert@psl.ap-hop-paris.fr

SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : Th. Dufour

Tel : 02 38 51 47 24

e-mail : thierry.dufour@chr-orleans.fr

SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)

Président : J.L. Bourdain

Tel : 01 34 97 40 68

e-mail : j-l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr

SNBHP

(Syndicat National des Biologistes
des Hôpitaux Privés)

Président : R. Caillet

Tel : 01 48 71 06 74

SNACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens
CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : snacc@aol.com

SNGC

(Syndicat National de Gérontologie
Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : jmvvetel@ch-lemans.fr

SNMRHP

(Syndicat National des Médecins
Réanimateurs des Hôpitaux Publics)

Président : PE. Bollaert

Tel : 03 83 85 14 94

e-mail : pe.bollaert@chu-nancy.fr

SNPHU

(Syndicat National des Pharmaciens
Hospitaliers et Praticiens
Hospitaliers Universitaires)

Président : G. Aulagner

Tel : 04 72 35 73 07

e-mail : gilles.aulagner@chu-lyon.fr

SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : F. Blanchon

Tel : 01 64 25 28 50

particuliers. . [Vision volontariste = construction commune au-delà des intérêts particuliers

Boursy Psych. La psychiatrie pourrait représenter un bon modèle de ce que pourrait être un bon Service Public.

CP : le différentiel public/privé est trop important dans certaine spécialités.

Le Moine SNAM reprend le thème Programmé/Non-Programmé en prenant pour ex ; l'Hôpital de Cosne sur Loire qu'il connaît bien : si le Urgences ont un développement trop fort et trop rapide les activités programmées ne sont plus possibles. Il est indispensable de préserver des activités programmées elle sont plus efficaces et moins chères. Il faut éviter des taux d'encombrement tels que les gens ne sont pas mis dans un Service adéquat ou gardés trop peu de temps.

Les Services ont été appauvris de 10% par la RTT.

DT synthèse : Service public = Egalité d'accès/Accessibilité/ Solidarité/ Fraternité/ Neutralité/ Laïcité/ Régularité/ Qualité/ Complémentarité avec les acteurs sanitaires sociaux et médico-sociaux. Liberté de choix pour le patient/ Permanence des soins/ Adaptation territoriale aux besoins de Santé Publique.

Prix : quel coût pour quel service. Droits et obligations.

Santé Publique = Prévention. Education sanitaire. Enseignement et Recherche Besoins spécifiques, coûteux, de haute technicité . Formation Continue-Recertification (PP). Nécessité d'équilibrer Programmé-Non-Programmé (mais ne pas les opposer ; il faut une contractualisation -PP)

Le Service Public inclut le Programmé et le Non-Programmé.

2 -. Harmonisation européenne. Métiers. Spécialités ordinales et hospitalières. Qualification.

Isabelle Venancy. Ministère

France = 52 spécialités les autres pays européens en ont moins.

Plate-forme de 35 spécialités qui vont être ramenées à 17 (noyau dur) rôle ambigu de la Commission Européenne qui a tronçonné le problème et qui avance dans le sens qu'elle s'est fixé, alors que la directive 9316 nous convient très bien La France va s'engager dans des rapports bilatéraux avec 15 pays pour les 17 spécialités et avec 14 pays pour les 18 autres. Le mode de qualification n'est pas imposé. Autorisation/ Qualification par le Ministère en Belgique alors qu'en France le Ministère autorise et l'Ordre qualifie ; mais la France ne sera pas obligée de réduire ses qualifications avant 10 à 20 ans.

PP : Il faut que naisse une véritable culture médicale européenne ; il y a une concurrence Europe-USA et la France ne peut faire face toute seule. Paradoxe franco-français il n'y a jamais eu autant de médecins. Pas de trafic de matière grise.

Agnès Lordier-Braud. Med. Pédiatre. Med. Inspecteur général

Il n'y a pas de notion de spécialité dans le Code de Santé Publique. On la trouve dans le Code de l'Education art. 632 12.

Loi de 1982 [Internat qualifiant : spécialité annexée au diplôme ; l'Ordre a perdu son pouvoir de qualification.

Il y a 29 DES, 4 DISC en med ; 2 DISC chirurgicaux ; 9 DESC dits qualifiants ; Mais les médecins étrangers ont gardé un statut ante-1982 et pour eux l'ordre a gardé son pouvoir de qualification ; ils peuvent avoir plusieurs spécialités ; Seulement pour ceux qui ont refait leurs études en France la loi s'est révélée à



Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : Centre Hospitalier de Meaux 6/8 rue St-Fiacre 77100 Meaux

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil - Tél : 01 34 06 61 20 - e-mail :

Francois.Aubart@wanadoo.fr

Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Ds. F. Fraisse (SNMRHP), B. Mangola (SUH)

AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes
Hospitaliers de France)

Président : P. Pelloux

Fax : 01 60 10 72 62

e-mail : patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr

CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes
hospitaliers et hospitalo-universitaires)

Président : M. Debout

Tel : 04 77 12 05 23

e-mail : patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr

FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de
Praticiens Biologistes Hospitaliers)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 42 16 26 52

e-mail : jean-gerard.gobert@psl.ap-hop-paris.fr

SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : Th. Dufour

Tel : 02 38 51 47 24

e-mail : thierry.dufour@chr-orleans.fr

SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)

Président : J.L. Bourdain

Tel : 01 34 97 40 68

e-mail : j-l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr

SNBHP

(Syndicat National des Biologistes
des Hôpitaux Privés)

Président : R. Caillet

Tel : 01 48 71 06 74

SNACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens
CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : snacc@aol.com

SNGC

(Syndicat National de Gérontologie
Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : jmvetel@ch-lemans.fr

SNMRHP

(Syndicat National des Médecins
Réanimateurs des Hôpitaux Publics)

Président : PE. Bollaert

Tel : 03 83 85 14 94

e-mail : pe.bollaert@chu-nancy.fr

SNPHU

(Syndicat National des Pharmaciens
Praticiens Hospitaliers et Praticiens
Hospitaliers Universitaires)

Président : G. Aulagner

Tel : 04 72 35 73 07

e-mail : gilles.aulagner@chu-lyon.fr

SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : F. Blanchon

Tel : 01 64 25 28 56

nouveau bloquante. La loi du 17 janvier 2002 permet de revoir les bases de la qualification. Un décret va partir en Conseil d'Etat ; tous les médecins auront accès aux Commissions de Qualification

Le Conseil de l'Ordre délivre aussi des Compétences. L'obstétrique est une spécialité et une compétence, l'allergologie est une compétence ; Il y a 62 spécialités au Concours regroupées en disciplines ; il y a 10 rubriques en biologie. On décrit mal le métier à l'Hôpital. Le système actuel ne facilite pas la circulation des praticiens ;

Le CNU a 17 sections et 60 sous-sections. Il faut travailler à une plus grande cohérence -Formation U - Qualification - Besoins H. L'Europe nous y pousse.

PP : Il va falloir coordonner L'Hôpital, l'Ordre, l'Université et l'Europe !!

Le problème de la qualification et de la permanence des soins : la permanence des soins ce n'est pas les urgences et vice-versa. Plus on diminue l'offre de lits plus on encombre les urgences.

Patrice Blémont : Europe, Concours, Ordre, CNU ont des logiques différentes.

Passer de 35 à 17 spécialités va contrarier des intérêts. On a les moyens de tout reconfigurer avec la loi de 2002

CP : Il faut parler de Formation Initiale et de Formation Continue car tous les métiers évoluent.

JG CMH: Passerelles oui, glissements des tâches oui, mais pas de façon sauvage ; les PH doivent pouvoir en discuter et l'écrire. Elargir la notion de spécialité peut-être, mais attention à la perte de compétence. Le concours c'est pour savoir que l'on possède un minimum de compétence ce n'est pas une fin en soit

Nicole Pasty INPH : pour acquérir de nouvelles compétences et utiliser des passerelles il faut reprendre les études. Pour accélérer les recrutements il faut en organiser plusieurs par an.

ML : il ne faut pas prendre de collègue dont ce n'est pas la spécialité pour boucher les trous, par exemple aux urgences.

DT : il faut instaurer les profils de postes pour faciliter le travail de la Commission Statutaire Nationale.

ML cela veut dire l'arbitraire en mettant ce que l'on veut dans le profil de poste.

DT : Devoir de participer à la permanence des soins d'un côté et légitimité de la compétence de l'autre.

PP : il faut redynamiser la FMC et la requalification ; l'évolution du climat va nous obliger à réviser le paludisme !!

JC Pélochet Ouvrir l'entrée de la profession mais il faut garder les spécialités ; Le concours pourrait comporter un enseignement sur l'adaptation du PH au fonctionnement hospitalier commun.

DT ; Synthèse. Spécialités Δ disciplines. CNU, Ordre, H, il faut rapprocher leurs intérêts en créant des filières et des grandes spécialités. Parcours favorisant les passerelles les « changements de métiers ». Réserves sur les fiches de postes et sur l'obligation de la permanence des soins qui ne doit pas être la polyvalence permanente. Problème de la Validation des Acquis de l'Expérience contenu dans la loi de modernisation sociale.

PP il existe aussi le problème des émoluments et de la conservation de la richesse pluridisciplinaire dans les services cliniques et les plateaux techniques.



Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : Centre Hospitalier de Meaux 6/8 rue St-Fiacre 77100 Meaux

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil - Tél : 01 34 06 61 20 - e-mail :

Francois.Aubart@wanadoo.fr

Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Ds. F. Fraisse (SNMRHP), B. Mangola (SUH)

AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes
Hospitaliers de France)

Président : P. Pelloux

Fax : 01 60 10 72 62

e-mail : patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr

CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes
hospitaliers et hospitalo-universitaires)

Président : M. Debout

Tel : 04 77 12 05 23

e-mail : patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr

FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de
Praticiens Biologistes Hospitaliers)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 42 16 26 52

e-mail : jean-gerard.gobert@psl.ap-hop-paris.fr

SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : Th. Dufour

Tel : 02 38 51 47 24

e-mail : thierry.dufour@chr-orleans.fr

SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)

Président : J.L. Bourdain

Tel : 01 34 97 40 68

e-mail : j-l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr

SNBHP

(Syndicat National des Biologistes
des Hôpitaux Privés)

Président : R. Caillet

Tel : 01 48 71 06 74

SNACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens
CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : snacc@aol.com

SNGC

(Syndicat National de Gérontologie
Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : jmvetel@ch-lemans.fr

SNMRHP

(Syndicat National des Médecins
Réanimateurs des Hôpitaux Publics)

Président : PE. Bollaert

Tel : 03 83 85 14 94

e-mail : pe.bollaert@chu-nancy.fr

SNPHU

(Syndicat National des Pharmaciens
Hospitaliers et Praticiens
Hospitaliers Universitaires)

Président : G. Aulagner

Tel : 04 72 35 73 07

e-mail : gilles.aulagner@chu-lyon.fr

SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : F. Blanchon

Tel : 01 64 25 28 56

Peter Herget Ministère: exposé sur le Concours National des Praticiens Hospitaliers.

Concours instauré en 1986, modifié en 1999 et en 2000 ; il permet le recrutement des PH après inscription sur une liste d'aptitude avec classement par le jury. Il concerne les médecins les médecins et les pharmaciens biologistes et les Pharmaciens Hospitaliers (PUI). Il ne reste que 2 types de conc. Type I = cooptation et type II sur épreuve ; En 2000 il y a eu la mise en conformité avec le Code de Santé Publique l'intégration des PAC, l'autorisation à concourir sur une seule discipline seulement . Le nombre de places est calculé en fonction des besoins émis par les établissements. Besoins nouveaux [RTT. Rapport nbre de candidats/places offertes. Majoration pour Anesthésie-Rea, Gynéco-Obstétrique Le type II est plus sélectif il concerne les jeunes et les médecins étrangers. Le concours comporte 62 spécialités dont la génétique et les explorations fonctionnelles ;. Il y a des spécialités voisines radiothérapie et oncologie. Des spécialités non qualifiantes et non prescriptives comme l'épidémiologie et l'hygiène hospitalière qui est une discipline transversale ouverte aux médecins, aux pharmaciens et aux biologistes. Les spécialités sont réparties dans les DES et les DESC Les jurys sont composés de PU-PH de MCU-PH et de PH.

Accès au concours [prérequis.. Le futur Ph ne peut être recruté que sur la LA : ex. génétique, parasitologie.

JG : on ne peut dire que le Concours de type I soit fondé sur le système de la cooptation.

PP : la CMH est attachée au Concours ; il y a à tenir compte impérativement de la compétence. Il serait bon d'avoir une vision de l'exercice hospitalier, mais cela ne doit pas intervenir sur la possibilité d'obtenir un poste. Ne pas confondre place et aptitude à être PH. Si le candidat se présente avec un poste tant mieux S'il y a simplification du concours il doit rester le type II c.a.d. avec épreuve. La présence des Doyens dans nos débats serait utile.

Gilbert Eschmann : la CHG est attachée au concours Bien voir la capacité à être PH.

CP : Pb du concours et du statut de contractuel ? ainsi que celui des passerelles. Pour faciliter ces dernières il faut de la cohérence dans les concours.

EQ FHF Accélérer et faciliter le recrutement et supprimer le concours.

JG : pour nous le Concours c'est le Statut. A propos des types de concours ; le type I permet de reconnaître l'expérience hospitalière acquise jour après jour par les Chefs de Clinique Assistants, les Assistants HU et les Assistants Spécialistes. Le type II celui avec épreuve est réservé à nos jeunes ayant moins d'expérience hospitalière ou à ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme dans la CEE.

ML. FO : oui au Concours National et nomination par le ministre non déléguée à qui que ce soit . Un concours et possibilité de plusieurs recrutements.

PP pour un seul concours qui fait gagner en lisibilité.

Peter Herget : un type de concours va disparaître car dans 4 ans tout le monde sera Assistant Spécialiste

Directrice : Il y a des statuts sans concours c'est + simple, + souple, + rapide, moins cher.

JG Nous, nous voulons du - simple, - souple, - rapide, quant au coût ce n'est vraiment pas le problème face à l'enjeu de la formation des jeunes générations.



Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : Centre Hospitalier de Meaux 6/8 rue St-Fiacre 77100 Meaux

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil – Tél : 01 34 06 61 20 – e-mail :

Francois.Aubart@wanadoo.fr

Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Ds. F. Fraisse (SNMRHP), B. Mangola (SUH)

AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes
Hospitaliers de France)

Président : P. Pelloux

Fax : 01 60 10 72 62

e-mail : patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr

CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes
hospitaliers et hospitalo-universitaires)

Président : M. Debout

Tel : 04 77 12 05 23

e-mail : patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr

FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de
Praticiens Biologistes Hospitaliers)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 42 16 26 52

e-mail : jean-gerard.gobert@psl.ap-hop-paris.fr

SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : Th. Dufour

Tel : 02 38 51 47 24

e-mail : thierry.dufour@chr-orleans.fr

SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)

Président : J.L. Bourdain

Tel : 01 34 97 40 68

e-mail : j-l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr

SNBHP

(Syndicat National des Biologistes
des Hôpitaux Privés)

Président : R. Caillet

Tel : 01 48 71 06 74

SNCACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens
CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : snacc@aol.com

SNGC

(Syndicat National de Gériatrie
Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : jmvettel@ch-lemans.fr

SNMRHP

(Syndicat National des Médecins
Réanimateurs des Hôpitaux Publics)

Président : PE. Bollaert

Tel : 03 83 85 14 94

e-mail : pe.bollaert@chu-nancy.fr

SNPHU

(Syndicat National des Pharmaciens
Praticiens Hospitaliers et Praticiens
Hospitaliers Universitaires)

Président : G. Aulagner

Tel : 04 72 35 73 07

e-mail : gilles.aulagner@chu-lyon.fr

SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : F. Blanchon

Tel : 01 64 25 28 50

DT : synthèse ; je constate que tous les syndicats médicaux sont pour le
Concours ; Aménagements possibles. Accélérer les recrutements
Quel type (s) de concours ?

J G

: